

PORTRAIT 2016 DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

Réduire pour mieux grandir



Montréal 

MOT DU MAIRE



En 2009, l'agglomération de Montréal se dotait à l'unanimité d'un Plan directeur de gestion des matières résiduelles pour la période 2010-2014 en vue d'augmenter les quantités de matières récupérées conformément aux objectifs de récupération de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Les actions du Plan directeur visent à diminuer les quantités de matières résiduelles destinées à l'enfouissement.

Au cours des 5 dernières années, les matières éliminées ont diminué de plus de 86 000 tonnes, soit une baisse de 14 %. En contrepartie, les matières récupérées ont augmenté de près de 11 %. Mentionnons également les investissements significatifs de la Ville qui permettent d'offrir aux citoyens des outils de collecte de matières organiques, générant ainsi une augmentation des quantités collectées de 83 %.

Ces résultats des plus encourageants sont dus notamment à la mise en place de la Stratégie montréalaise d'implantation de la collecte des résidus alimentaires 2015-2019. Les quantités n'ont cessé d'augmenter avec l'ajout de nouveaux logements desservis. Au total, ce sont plus de 373 000 logements dans 19 arrondissements et 12 villes liées qui ont accès à la collecte des matières organiques.

Les matières organiques sont le grand défi des quatre prochaines années. L'augmentation des logements desservis et le traitement de ces matières dans des infrastructures spécialisées contribueront sans nul doute à les détourner des lieux d'élimination. À cet égard, les projets vont bon train ; l'exploitation des deux centres de compostage, d'un centre de biométhanisation et du centre pilote de prétraitement est prévue pour 2020. Par ailleurs, afin de favoriser l'intégration de ces centres dans leur milieu, deux comités de suivi permanents, composés de citoyens, d'organismes de la société civile et d'entreprises du secteur, ont été mis en place.

Nous remercions nos concitoyens et nos concitoyennes qui, par leur participation, ont permis de diminuer les matières résiduelles envoyées à l'enfouissement. Et c'est ensemble que nous parviendrons à construire une métropole plus verte, durable et prospère, sans gaspillage, qui transforme ses matières résiduelles en valeur ajoutée.

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Denis Coderre'. The signature is fluid and stylized, written over a light-colored background.

Denis Coderre
Maire

INTRODUCTION

Tous les deux ans, l'agglomération de Montréal dresse un portrait de la gestion des matières résiduelles. Ce document présente donc les résultats de 2016 ainsi que l'évolution des activités des cinq dernières années (de 2012 à 2016).

Ce portrait fait état des quantités récupérées et éliminées par les services de collecte municipaux et fournit une estimation de la quantité de matières générées en amont par les citoyens et les entreprises, c'est-à-dire celles qu'ils prennent directement en charge, comme les contenants consignés, l'herbicyclage, le compostage domestique et le réemploi d'électroménagers.

Ce bilan des matières générées sur le territoire de l'agglomération comprend donc les quantités traitées en amont, les quantités récupérées et les quantités éliminées. Il tient compte également du potentiel valorisable, soit la proportion de matières résiduelles qu'il est possible de récupérer par rapport à la quantité totale de matières.

Les résultats présentés dans ce document sont transmis à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), qui s'assure que l'agglomération se conforme aux objectifs de récupération fixés par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, Plan d'action 2011-2015¹.

¹ Le Plan directeur doit être conforme au Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (Plan métropolitain) de la Communauté métropolitaine de Montréal en vigueur depuis le 28 janvier 2017. Le Plan métropolitain s'inscrit dans le cadre de la Loi sur la qualité de l'environnement et des objectifs fixés dans la Politique québécoise.

AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

L'agglomération de Montréal se compose de 16 villes liées, dont la Ville de Montréal, qui est divisée en 19 arrondissements.



En vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., chapitre E-20.001) du gouvernement du Québec, le partage des compétences en matière de gestion des matières résiduelles sur le territoire de l'agglomération est établi comme suit :

- L'agglomération est responsable de l'élaboration du Plan directeur de gestion des matières résiduelles ainsi que de la valorisation et de l'élimination des matières résiduelles et de tout élément relatif à la gestion des matières dangereuses et des infrastructures. Aux termes de la loi, la Ville de Montréal, en tant que municipalité centrale, exerce les compétences de l'agglomération, entre autres, pour la préparation du Plan directeur.
- Les villes liées sont responsables de la collecte et du transport des matières résiduelles vers des sites de récupération ou d'élimination déterminés par l'agglomération.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les compétences à l'égard de l'enlèvement, du transport et du dépôt des matières résiduelles résidentielles provenant des arrondissements relèvent du conseil municipal de la Ville de Montréal.



PLAN DIRECTEUR DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

L'agglomération de Montréal s'est dotée d'un Plan directeur de gestion des matières résiduelles solidement arrimé aux objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles - Plan d'action 2011-2015 du gouvernement du Québec.

Le principal objectif de ce plan est de réduire la quantité de matières résiduelles destinées à l'enfouissement. Il propose 49 actions, regroupées sous les 10 thèmes suivants :

- Sensibilisation;
- Réduction à la source;
- Réemploi;
- Matières recyclables;
- Matières organiques;
- Boues résiduaires;
- Résidus domestiques dangereux;
- Résidus de construction, de rénovation et de démolition résidentiels et encombrants;
- Ordures ménagères;
- Suivi.

Pour mettre en œuvre les actions proposées, l'agglomération de Montréal travaille de concert avec les citoyens, les villes liées, les arrondissements, les entreprises d'économie sociale, les entreprises privées et les organismes à but non lucratif. Cette mise en commun des efforts a permis de donner des résultats très encourageants. De 2010 à 2016, 90 % des actions (44 des 49) ont été mises en place dans l'ensemble du territoire ou dans certaines villes et arrondissements. Parmi elles, 41 ont été complétées.

Les principales réalisations de l'agglomération et des administrations locales ont été :

- Déploiement de campagnes et d'outils de sensibilisation et d'information sur les pratiques et les moyens locaux visant à diminuer la quantité de matières résiduelles;
- Distribution de 294 000 bacs roulants dans les immeubles résidentiels de 8 logements et moins;
- Mise en place de la Stratégie montréalaise d'implantation de la collecte des résidus alimentaires 2015-2019;
- Planification des centres de traitement des matières organiques (deux centres de biométhanisation, deux centres de compostage en bâtiment fermé et un centre pilote de prétraitement);
- Planification d'un nouveau centre de tri des matières recyclables;
- Ouverture des écocentres LaSalle et Saint-Laurent;
- Implantation de mécanismes de tri dans les cours de voirie et acheminement des résidus de CRD résidentiels et encombrants à un centre de tri privé;
- Création à Polytechnique Montréal d'une chaire de recherche sur la valorisation des matières résiduelles associée au centre pilote de prétraitement;
- Renouvellement des contrats de collecte et de transport des matières résiduelles et d'élimination des ordures ménagères (2015-2019);
- Élaboration du Règlement sur les services de collecte de la Ville de Montréal;

- Élaboration du Règlement du Conseil d'agglomération visant à favoriser la cohérence des interventions en ce qui concerne l'exercice des compétences relatives aux matières résiduelles;
- Élaboration du Règlement interdisant la distribution de certains sacs d'emplettes dans les commerces de détail.

Les actions mises en œuvre ont permis de détourner de l'enfouissement plus de matières résiduelles. En effet, de 2012 à 2016, les quantités de matières résiduelles générées ont diminué et elles ont atteint moins de 1 million de tonnes. Par ailleurs, malgré cette diminution, les quantités de matières récupérées ont augmenté et les quantités de matières éliminées ont diminué.

Cependant, il reste encore des défis à relever afin d'atteindre les objectifs fixés et de diminuer les matières résiduelles envoyées à l'enfouissement. La récupération était de 43 % en 2016, alors qu'elle était de 36 % en 2012. Il restait encore 57 % des matières résiduelles, comparativement à 64 % en 2012, produites par les citoyens, les institutions et certains petits commerces, qui étaient encore envoyées à l'enfouissement.



FAITS SAILLANTS

GÉNÉRATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Les matières générées représentent la quantité totale de matières résiduelles produites par les résidents de l'agglomération de Montréal : recyclables, organiques, résidus de construction, de rénovation et de démolition d'origine résidentielle, encombrants, résidus domestiques dangereux, textiles, produits électroniques et ordures ménagères.

Récupération de 43 % des matières résiduelles générées en 2016 sur le territoire de l'agglomération, soit 398 407 tonnes sur un total de 925 092 tonnes

Diminution de 4,7 % des matières totales générées par rapport à 2012



RÉCUPÉRATION

Matières recyclables

- **Taux de récupération : 60 %**. Une augmentation de 3,5 % depuis 2012
- Objectif de récupération du Plan d'action 2011-2015 : 70 %
- Collecte de 165 324 tonnes de matières recyclables, **soit une diminution² de 4,5 % par rapport à 2012**.
- Utilisation de bacs roulants (240 ou 360 litres) **par 70 % des logements**.

Matières organiques

- Collecte de 71 125 tonnes de matières organiques, soit une **augmentation de 83,4 % par rapport à 2012**
- **Collecte des résidus alimentaires dans 285 508 logements** des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, d'Anjou, de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de LaSalle, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, du Plateau-Mont-Royal, de Montréal-Nord, d'Outremont, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, de Rosemont–La Petite-Patrie, de Saint-Léonard, du Sud-Ouest, de Verdun, de Ville-Marie et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension ainsi que de la ville de Westmount
- **Collecte des résidus mélangés (résidus verts et alimentaires) dans 87 872 logements** des villes de Baie-D'Urfé, de Côte-Saint-Luc, de Dollard-Des Ormeaux, de Dorval, de Hampstead, de Kirkland, de Montréal-Ouest, de Mont-Royal, de Pointe-Claire, de Sainte-Anne-de-Bellevue et du village de Senneville ainsi que les arrondissements de Lachine, de l'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Laurent
- **Taux de récupération : 20 %**
- Objectif de récupération du Plan d'action 2011-2015 : 60 %

Résidus de construction, de rénovation et de démolition résidentiels et encombrants

- Collecte de 156 574 tonnes de résidus de construction résidentiels et d'encombrants, soit une **augmentation de 11,5 % par rapport à 2012**
- Envoi des résidus de construction résidentiels et des encombrants dans un centre de tri par plus de **94 % des territoires de l'agglomération**
- **Taux de récupération : 69 %**
- Objectif de récupération du Plan d'action 2011-2015 : 70 %

² La diminution des quantités récupérées, une tendance provinciale, pourrait être liée à différents facteurs (les journaux papier remplacés par des éditions numériques, l'écoconception des produits qui réduit le poids des contenants, la diminution du suremballage, la réduction de la consommation).

Résidus domestiques dangereux

- Récupération de 3 441 tonnes de résidus domestiques dangereux (dont 79 % proviennent des écocentres), soit une **augmentation de 2,4 % par rapport à 2012**
- Taux de récupération : 62 %

Écocentres

- 270 405 visites
- Valorisation de 83 % **des 84 196 tonnes de matières résiduelles** déposées dans les 7 écocentres de l'agglomération

ÉLIMINATION

Les ordures ménagères résidentielles de l'agglomération de Montréal sont constituées de matières résiduelles recueillies à la suite du déploiement des efforts de réduction à la source et de réemploi, et grâce aux collectes de matières recyclables et organiques, de résidus domestiques dangereux, de résidus de construction, de rénovation et de démolition, et d'encombrants. Bref, ce sont les matières qui sont passées au travers des mailles du filet des 3R et dont la vie utile prend fin dans le sac vert !

À cela s'ajoutent les résidus de construction, de rénovation et de démolition résidentiels et les encombrants qui n'ont pu être récupérés.

Diminution de 11 % des ordures ménagères éliminées par rapport à 2012

Diminution de 47 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition résidentiels et des encombrants éliminés par rapport à 2012





PORTRAIT GLOBAL

GÉNÉRATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ÉVOLUTION DES MATIÈRES GÉNÉRÉES SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION
DE MONTRÉAL DE 2012 À 2016 (EN TONNES)

	2012	2013	2014	2015	2016
Total	970 743	976 398	944 924	949 691	925 092
Récupération	357 586	371 452	361 543	380 428	398 407
Élimination	612 887	604 946	583 380	569 263	526 686



GÉNÉRATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ÉVOLUTION ET RÉPARTITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL DE 2012 À 2016 (EN TONNES)

	2012	2013	2014	2015	2016
Matières recyclables³	173 046	172 882	169 179	165 755	165 324
Matières organiques	38 785	47 589	50 768	61 638	71 125
Résidus CRD⁴ résidentiels et encombrants	140 388	145 936	136 386	147 591	156 574
RDD⁵	3 360	3 300	3 352	3 441	3 441
Textiles	542	231	80	161	176
Produits électroniques	1 465	1 514	1 778	1 842	1 766
Total récupération	357 586	371 452	361 543	380 428	398 407

	2012	2013	2014	2015	2016
Ordures ménagères	558 948	553 970	539 480	531 994	498 155
Résidus CRD³ résidentiels et encombrants	53 939	50 976	43 900	37 270	28 531
Total élimination	612 887	604 946	583 380	569 263	526 686

	2012	2013	2014	2015	2016
Total génération	970 473	976 398	944 924	949 691	925 092

3 La diminution des quantités récupérées, une tendance provinciale, pourrait être liée à différents facteurs (les journaux papier remplacés par des éditions numériques, l'écoconception des produits qui réduit le poids des contenants, la diminution du suremballage, la réduction de la consommation).

4 Résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD)

5 Résidus domestiques dangereux (RDD)

PRODUCTION INDIVIDUELLE

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES COLLECTÉES DE PORTE EN PORTE (EN KG/PERSONNE/AN) DE 2012 À 2016

	2012	2013	2014	2015	2016
Matières recyclables⁶	89	90	87	84	83
Matières organiques	20	25	26	31	36

	2012	2013	2014	2015	2016
Ordures ménagères	287	289	278	269	249

6 La diminution des quantités récupérées, une tendance provinciale, pourrait être liée à différents facteurs (les journaux papier remplacés par des éditions numériques, l'écoconception des produits qui réduit le poids des contenants, la diminution du suremballage, la réduction de la consommation).



GESTION MUNICIPALE

La gestion municipale des matières résiduelles regroupe les différents services offerts aux citoyens pour récupérer ou éliminer les matières résiduelles. Celles-ci incluent les ordures ménagères, les matières recyclables, les matières organiques, les résidus domestiques dangereux (RDD), les textiles, les produits électroniques ainsi que les résidus de construction, de rénovation, de démolition (CRD) résidentiels et les encombrants.

Les municipalités de l'agglomération offrent des collectes sélectives pour la récupération ou l'élimination des matières résiduelles. En complément des collectes sélectives, les écocentres permettent aux résidents de se débarrasser de leurs encombrants, de leurs résidus CRD et de leurs RDD ou de déposer dans les centres de réemploi les matières encore en bon état.

Les municipalités de l'agglomération sensibilisent les résidents aux actions à prendre pour favoriser la réduction à la source et le réemploi. Le Plan directeur mentionne d'ailleurs l'importance d'informer la population des principales sources de production des matières résiduelles et des répercussions environnementales, sociales et financières des modes de traitement de ces matières.



RÉCUPÉRATION DES MATIÈRES RECYCLABLES

Depuis 2008, tous les résidents de l'agglomération ont accès au service de collecte des matières recyclables en bordure de rue. Différents outils de collecte adaptés au bâti urbain des territoires ont été distribués (bacs roulants, bacs montréalais).

Les quantités récupérées sont en baisse depuis 2012. Cette diminution des quantités récupérées, une tendance provinciale, pourrait être liée à différents facteurs (les journaux papier remplacés par des éditions numériques, l'écoconception des produits qui réduit le poids des contenants, la diminution du suremballage, la réduction de la consommation).

Depuis l'automne 2014, l'écocentre LaSalle récupère le polystyrène post-consommation grâce à une entente de cinq ans (2014-2019) entre la Ville de Montréal et l'Association canadienne de l'industrie des plastiques. Les contenants de polystyrène sont transportés chez un fabricant de Granby et recyclés en panneaux isolants. En 2016, plus de 5 tonnes ont été récupérées à l'écocentre LaSalle.

EN 2016, 165 324 TONNES DE MATIÈRES RECYCLABLES ONT ÉTÉ DÉTOURNÉES DE L'ÉLIMINATION, CE QUI REPRÉSENTE UNE DIMINUTION DE 4,5 % PAR RAPPORT À 2012.

LE TAUX DE RÉCUPÉRATION EST DE 60 %.

ÉVOLUTION DU TAUX DE RÉCUPÉRATION (EN POURCENTAGE) ET DES QUANTITÉS DE MATIÈRES RECYCLABLES (EN TONNES) DE 2012 À 2016

	2012	2013	2014	2015	2016
Quantité	173 046	172 882	169 179	165 755	165 324
Taux de récupération	58	58,2	58,3	58,2	60

Objectif de récupération 70 %

CENTRE DE TRI DES MATIÈRES RECYCLABLES

Un nouveau centre de tri, d'une capacité de 100 000 tonnes, situé dans l'arrondissement de Lachine ouvrira ses portes en 2019.



RÉCUPÉRATION DES MATIÈRES ORGANIQUES

Constituées de résidus alimentaires et de résidus verts (résidus de jardinage et de désherbage, feuilles et arbres de Noël), les matières organiques sont collectées, puis transformées en compost.

Afin de détourner de l'enfouissement les matières organiques et d'atteindre l'objectif de recyclage de 60 % fixé par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, la Stratégie montréalaise d'implantation de la collecte des résidus alimentaires 2015-2019, mise en place en 2015, a pour objectif d'augmenter les quantités de matières recueillies à l'ensemble des immeubles de 8 logements et moins de la Ville de Montréal d'ici 2019.

Par ailleurs, deux secteurs de collecte des matières organiques ont été déterminés sur le territoire de l'agglomération de Montréal. Dans le secteur ouest⁷, les résidus verts et les résidus alimentaires sont collectés ensemble. Dans le secteur est⁸, les résidus alimentaires sont collectés séparément des résidus verts.

En 2016, le service de collecte des matières organiques desservait 373 380 foyers, ce qui représente 62 % des immeubles de 8 logements et moins, répartis comme suit :

- 87 872 logements dans 15 territoires⁹ du secteur ouest
- 285 508 logements dans 16 territoires¹⁰ du secteur est

EN 2016, 71 125 TONNES DE MATIÈRES ORGANIQUES ONT ÉTÉ DÉTOURNÉES DE L'ÉLIMINATION, CE QUI REPRÉSENTE UNE AUGMENTATION DE 83,4 % PAR RAPPORT À 2012.

LE TAUX DE RÉCUPÉRATION EST DE 20 %.

Parallèlement, les citoyens qui le désirent peuvent pratiquer le compostage domestique des matières organiques végétales (fruits, légumes et feuilles). Toutes ces actions doivent permettre de tendre vers le bannissement de l'enfouissement de ces matières d'ici 2020.

7 Le **secteur ouest** comprend les villes de Baie-D'Urfé, de Beaconsfield, de Côte-Saint-Luc, de Dollard-Des Ormeaux, de Dorval, d'Hampstead, de Kirkland, de Montréal-Ouest, de Mont-Royal, de Pointe-Claire, de Sainte-Anne-de-Bellevue, du village de Senneville et les arrondissements de Lachine, de l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Laurent.

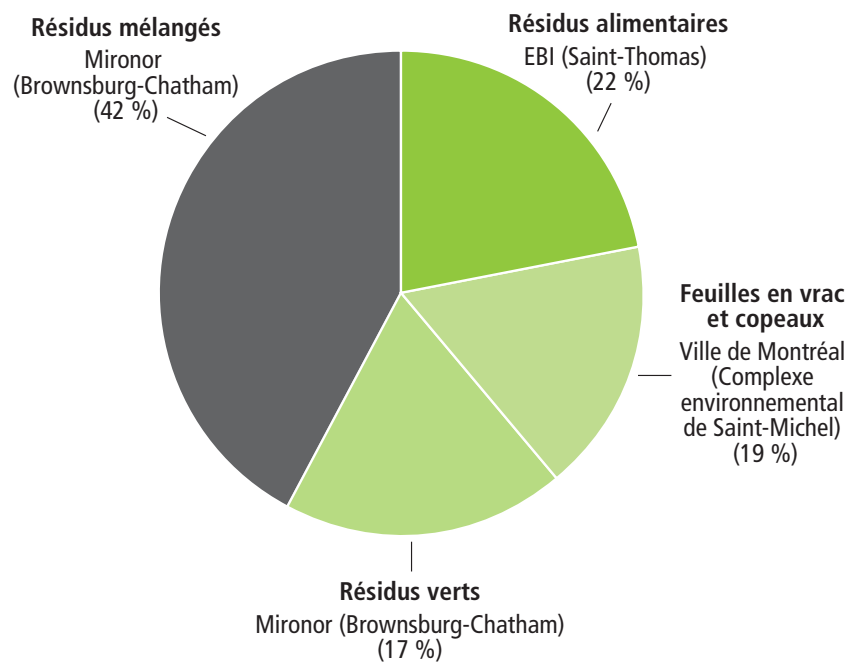
8 Le **secteur est** comprend les villes de Montréal-Est et de Westmount et les arrondissements d'Achims-Cartierville, d'Anjou, de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, de LaSalle, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, d'Outremont, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, de Rosemont-La Petite-Patrie, de Saint-Léonard, de Verdun, de Ville-Marie et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension.

9 La ville de Beaconsfield offre uniquement le service de collecte des résidus verts.

10 La ville de Montréal-Est offre uniquement le service de collecte des résidus verts.

RÉCUPÉRATION DES MATIÈRES ORGANIQUES

RÉPARTITION DES MATIÈRES ORGANIQUES PAR SITE DE COMPOSTAGE (EN POURCENTAGE DES QUANTITÉS)



RÉCUPÉRATION DES MATIÈRES ORGANIQUES

ÉVOLUTION DU TAUX DE RÉCUPÉRATION (EN POURCENTAGE) ET DES QUANTITÉS DE MATIÈRES ORGANIQUES (EN TONNES) DE 2012 À 2016

	2012	2013	2014	2015	2016
Quantité	38 785	47 589	50 768	61 638	71 125
Taux de récupération	11	13	14	17	20

Objectif de récupération 60 %



CENTRES DE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES

Afin de recycler un maximum de matières organiques et de les détourner de l'enfouissement, l'agglomération de Montréal construira cinq centres de traitement des matières organiques sur son territoire.

- Deux centres de biométhanisation :
 - Un centre dans la ville de Montréal-Est;
 - Un centre dans l'arrondissement de LaSalle.
- Deux centres de compostage :
 - Un centre situé dans l'arrondissement de Saint-Laurent;
 - Un centre situé dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles.
- Un centre pilote de prétraitement des ordures ménagères situé sur le site du centre de biométhanisation de la ville de Montréal-Est.

Dans le but de favoriser l'intégration des CTMO dans leur milieu, des comités de suivi permanents ont été mis en place. Deux comités, composés de citoyens, d'organismes de la société civile et d'entreprises du secteur, ont été constitués en 2016 (comités de suivi Est et Ouest) et des assemblées se sont tenues durant l'année.

De plus, la Ville de Montréal est le partenaire fondateur de la Chaire de recherche sur la valorisation des matières résiduelles, créée le 16 novembre 2015 par Polytechnique Montréal. La mission de la chaire est, dans une perspective d'économie circulaire, de développer, d'intégrer et de transférer les connaissances permettant d'optimiser les stratégies de gestion et de valorisation des matières résiduelles des collectivités, afin de répondre à leurs besoins actuels et futurs. Pour mener à bien sa mission, la Chaire pourra compter sur les infrastructures de traitement des matières résiduelles de la Ville de Montréal, dont le centre pilote de prétraitement qui servira de laboratoire pleine grandeur aux activités de recherche.



RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, DE RÉNOVATION ET DE DÉMOLITION (CRD) RÉSIDENTIELS ET ENCOMBRANTS

Les résidus de construction résidentiels et les encombrants font l'objet de différents modes de récupération. Selon les arrondissements ou les villes liées, ils sont collectés en bordure de rue à des fréquences différentes (p. ex. : hebdomadairement, une fois par mois) ou à la suite d'appels des résidents, avec ou sans frais. Les citoyens peuvent aussi les déposer dans les sept écocentres ou dans les cours de voirie municipales. Les collectes spécifiques dans les arrondissements et les villes liées permettent d'acheminer leurs résidus de construction résidentiels et leurs encombrants vers un centre de tri pour les recycler. En 2016, plus de 94 % des territoires de l'agglomération participaient à cette mesure.

EN 2016, 156 574 TONNES DE RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, DE RÉNOVATION, DE DÉMOLITION RÉSIDENTIELS ET D'ENCOMBRANTS ONT ÉTÉ DÉTOURNÉES DE L'ÉLIMINATION, CE QUI REPRÉSENTE UNE AUGMENTATION DE 11,5 % PAR RAPPORT À 2012.

LE TAUX DE RÉCUPÉRATION EST DE 69 %.

ÉVOLUTION DU TAUX DE RÉCUPÉRATION (EN POURCENTAGE) ET DES QUANTITÉS DE RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, DE RÉNOVATION, DE DÉMOLITION RÉSIDENTIELS ET D'ENCOMBRANTS (EN TONNES) DE 2012 À 2016

	2012	2013	2014	2015	2016
Quantité	140 388	145 936	136 386	147 591	156 574
Taux de récupération	58	60	60,2	64	69

Objectif de récupération 70 %

PRODUITS ÉLECTRONIQUES

Le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises étend les obligations des producteurs à l'égard de leurs produits en aval de la consommation et transfère aux producteurs la responsabilité de la gestion des matières résiduelles liées à certains produits. Il voit également à encourager la prise en compte des aspects environnementaux dès la conception des produits.

L'organisme représentant les entreprises (ARPE-Québec) collecte, dans les sept écocentres de l'agglomération, les produits électroniques afin qu'ils soient recyclés. L'ARPE-Québec prend aussi en charge les produits électroniques ramassés lors des collectes d'encombrants.

Au total, 1 766 tonnes de produits électroniques ont été détournées de l'élimination, soit une augmentation de 20,5 % par rapport à 2012.

Les citoyens peuvent également retourner ces produits dans les points de dépôt (ex : commerces de détail qui vendent des produits électroniques) de l'ARPE-Québec. Les quantités recueillies dans ces points de dépôt ne sont pas considérées dans le présent portrait.



RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)

Les résidents peuvent se débarrasser de leurs résidus domestiques dangereux dans les sept écocentres de l'agglomération ou lors de collectes itinérantes. Les résidus domestiques dangereux sont ensuite pris en charge par des entreprises spécialisées qui les recyclent, les valorisent ou les éliminent de manière sécuritaire.

EN 2016, 3 441 TONNES DE RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX ONT ÉTÉ DÉTOURNÉES DE L'ÉLIMINATION, CE QUI REPRÉSENTE UNE AUGMENTATION DE 2,4 % PAR RAPPORT À 2012

LE TAUX DE RÉCUPÉRATION EST DE 62 %.

Soixante-dix-neuf pour cent des résidus domestiques dangereux récupérés provenaient des écocentres, un mode de récupération privilégié par l'action 7.2 du Plan directeur.

L'agglomération de Montréal fait la promotion des réseaux de collecte alternatifs mis en place par l'industrie dans le cadre du Règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises (c. Q-2, r. 40.1) portant sur la responsabilité élargie des producteurs (REP) et touchant aux produits suivants : peinture, huile, antigel, piles, lampes au mercure et produits électroniques. Le service aux citoyens est bonifié, car ils ont la possibilité d'utiliser les points de collecte dans les commerces.

Ces résultats ne tiennent pas compte des résidus domestiques dangereux déposés dans d'autres points de collecte, de plus en plus nombreux, comme les quincailleries pour la peinture, les garages pour les huiles et les pharmacies pour les médicaments.

ÉVOLUTION DU TAUX DE RÉCUPÉRATION (EN POURCENTAGE) ET DES QUANTITÉS DE RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (EN TONNES) DE 2012 À 2016

	2012	2013	2014	2015	2016
Quantité	3 360	3 300	3 352	3 441	3 441
Taux de récupération	58	58	59	60	62

Le gouvernement du Québec ne fixe pas d'objectif de récupération pour ces matières.

RÉDUCTION À LA SOURCE

La réduction à la source permet d'éviter la génération de matières résiduelles lors de la fabrication, de la distribution et de l'utilisation d'un produit.

L'agglomération de Montréal contribue notamment aux projets réalisés dans le cadre de la Semaine québécoise de réduction des déchets.

À l'instar d'autres pays et villes qui ont légiféré sur le bannissement des sacs d'emplettes à usage unique, la Ville de Montréal a tenu, en 2015, une consultation publique sur les enjeux et les impacts d'un bannissement des sacs d'emplettes à usage unique dans les commerces de détail de la Ville de Montréal. Pour faire suite aux recommandations présentées par la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs, le Règlement 16-051 interdisant la distribution de certains sacs d'emplettes dans les commerces de détail a été élaboré en 2016. Le règlement vise à interdire la distribution, à titre onéreux ou gratuit, de certains sacs d'emplettes dans les commerces de détail sur le territoire de la Ville de Montréal.

Les sacs d'emplettes sont les sacs mis à la disposition des clients dans les commerces de détail pour l'emballage des marchandises lors du passage à la caisse. Les sacs d'emplettes visés sont :

- Les sacs conventionnels en plastique d'une épaisseur inférieure à 50 microns;
- Les sacs d'emplettes oxodégradables, oxofragmentables ou biodégradables quelle que soit leur épaisseur.

Les sacs d'emballage en plastique utilisés exclusivement pour transporter des denrées alimentaires jusqu'à la caisse d'un commerce de détail ou pour protéger, à des fins d'hygiène, ces denrées alimentaires d'un contact direct avec d'autres articles ne sont pas visés par ce règlement. Des amendes sont prévues en cas d'infraction. Ce règlement entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018 et il sera appliqué par les arrondissements de la Ville de Montréal.

Par ailleurs, la Ville de Montréal est membre du Conseil national zéro déchet¹¹ depuis le 29 avril 2015. Ce conseil a élaboré une proposition qui « demande au gouvernement du Canada de mettre en œuvre des incitatifs fiscaux visant à réduire les déchets alimentaires en encourageant les producteurs, les fournisseurs et les détaillants d'aliments à faire don de leurs produits comestibles invendus. Une telle mesure permettrait de contribuer à réduire le gaspillage de la nourriture, à diminuer les dépenses municipales pour l'élimination des déchets, à réduire l'impact environnemental des déchets alimentaires et de répondre au problème de la faim et de la pauvreté au sein des communautés¹² ».

À cet effet, le conseil municipal de Montréal a adopté, le 23 novembre 2015, *une déclaration en faveur de l'introduction d'un incitatif fiscal fédéral encourageant les producteurs et les détaillants de denrées alimentaires à donner les aliments comestibles invendus à des organismes de bienfaisance.*

11 La mission du Conseil est de travailler, en collaboration avec les entreprises, le gouvernement et la société civile, au niveau national et international, en tant qu'agent de changement dans la prévention du gaspillage et la réduction à la source, dans la conception, la production et l'utilisation des biens. Fondé en 2013 par Vancouver Métro en collaboration avec la Fédération canadienne des municipalités, le Conseil a fédéré plusieurs villes dont les cinq grandes agglomérations que sont Vancouver Métro, Toronto, Montréal, Halifax et Edmonton.

12 Source : communiqué de presse – 28 octobre 2015 – Plusieurs villes réclament la mise en place d'un incitatif fédéral pour réduire les déchets alimentaires.

RÉEMPLOI

Écocentres

Les centres du réemploi des sept écocentres de l'agglomération offrent aux résidents la possibilité de se départir de leurs matières réutilisables.

En 2016, 101 tonnes d'articles réutilisables ont été récupérées dans les écocentres.

Des entreprises spécialisées dans le réemploi s'occupent de l'écoulement et de la vente de ces articles à l'extérieur des écocentres, à l'exception de ceux de LaSalle et de Saint-Laurent, où il est possible d'acheter des matériaux de construction et de rénovation.

Récupération de textiles

Les cloches de récupération de vêtements, d'accessoires et de linge de maison des écocentres ont permis d'en collecter 45 tonnes. En outre, 131 tonnes ont été recueillies lors des collectes spéciales et dans les cloches de récupération situées dans les arrondissements et les villes liées.

ÉCOCENTRES

Les sept écocentres de l'agglomération de Montréal sont des sites de réemploi et de récupération des matières résiduelles destinés à tous les citoyens de l'île de Montréal.

EN 2016, 270 405 VISITES ONT ÉTÉ ENREGISTRÉES ET 84 193 TONNES DE MATIÈRES RÉSIDUELLES ONT ÉTÉ DÉPOSÉES DANS LE RÉSEAU DES ÉCOCENTRES.

DE CE NOMBRE, 83 % ONT PU ÊTRE VALORISÉES.

QUANTITÉS DE MATIÈRES RÉCUPÉRÉES DANS LES ÉCOCENTRES (EN TONNES) EN 2016

Matières	Quantité
Asphalte, roc, béton	11 536
Bois	18 417
Matières recyclables	550
Matières réutilisables	101
Métaux ferreux	1 637
Métaux non ferreux	25
Pneus	322
Produits électroniques	1 003
Résidus CRD résidentiels	42 582
Résidus domestiques dangereux	1 160
Résidus verts	837
Terre	5 978
Vêtements	45
Total	84 193

ÉCOCENTRES

ÉVOLUTION DES POURCENTAGES (%) DE RÉCUPÉRATION DES MATIÈRES REÇUES DANS LES ÉCOCENTRES DE 2012 À 2016

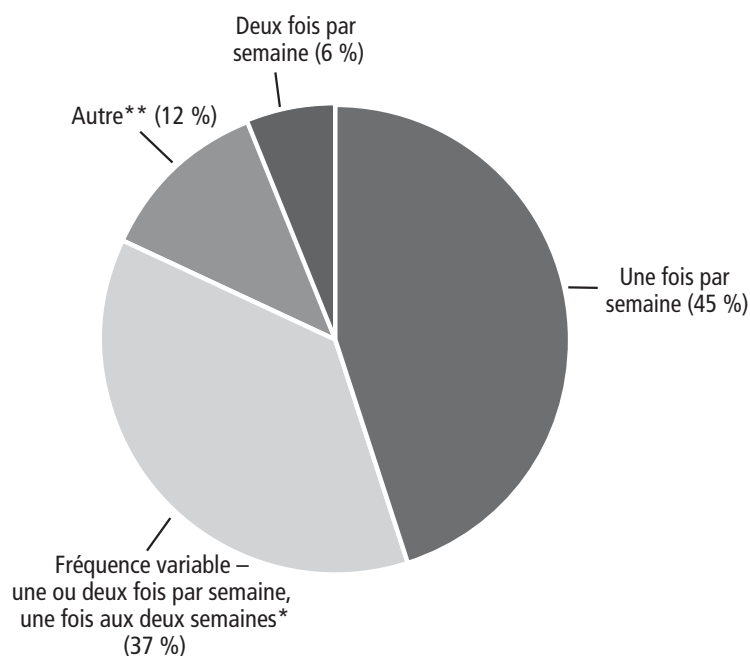
	2012	2013	2014	2015	2016
% de récupération	63	67	64	72	83

Entre 2012 et 2016, le pourcentage de matières résiduelles récupérées dans les écocentres a augmenté, passant de 63 % en 2014 à 83 % en 2016. Cet accroissement résulte notamment de la mise en place d'un tri sélectif des résidus CRD résidentiels, permettant d'en récupérer 90 %.

ÉLIMINATION DES ORDURES MÉNAGÈRES

Selon les arrondissements ou les villes liées, la collecte hebdomadaire des ordures ménagères est offerte au secteur résidentiel et aux édifices municipaux et, suivant certaines règles, aux industries, aux commerces et aux institutions. Ainsi, en fonction de la clientèle, les quantités peuvent être limitées et le type de contenant, réglementé.

FRÉQUENCE DE LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES (EN POURCENTAGE)



* Dans différents secteurs d'un même territoire et selon le type d'habitation, une ou deux fois par semaine ou une fois aux deux semaines – substitution d'une collecte d'ordures ménagères par une collecte de matières organiques

** Sur un même territoire, une fois ou deux fois par semaine selon la saison ou le type d'habitation.

ÉLIMINATION DES ORDURES MÉNAGÈRES

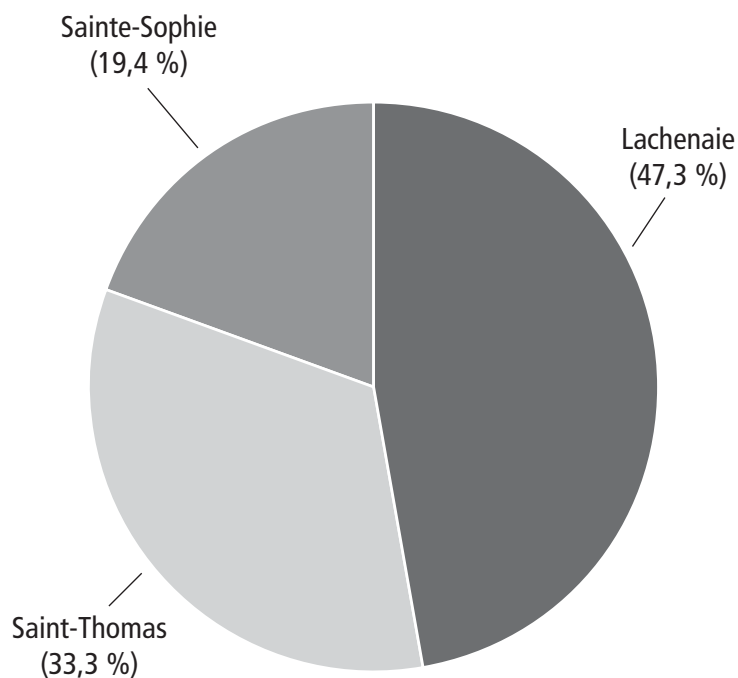
ÉVOLUTION DES QUANTITÉS D'ORDURES MÉNAGÈRES (EN TONNES ET EN KG/ PERSONNE/AN) DE 2012 À 2016

	2012	2013	2014	2015	2016
Quantité	558 948	553 970	539 480	531 994	498 155
kg / personne / an	287	289	278	269	249

L'élimination des ordures ménagères a diminué de 11 % depuis 2012.

En 2016, l'agglomération a acheminé les ordures ménagères vers trois lieux d'enfouissement technique situés à l'extérieur de l'île de Montréal.

DESTINATIONS DES MATIÈRES ÉLIMINÉES (EN POURCENTAGE DES QUANTITÉS)



RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, DE RÉNOVATION ET DE DÉMOLITION (CRD) RÉSIDENTIELS ET ENCOMBRANTS

Certains résidus de construction résidentiels et encombrants non recyclables recueillis lors de la collecte des ordures ménagères ou à la suite d'un appel sont acheminés directement vers des lieux d'enfouissement technique, tout comme les résidus de construction résidentiels et les encombrants non recyclables déposés dans les sept écocentres et les cours de voirie municipales.

ÉVOLUTION DES QUANTITÉS DE RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, DE RÉNOVATION ET DE DÉMOLITION RÉSIDENTIELS ÉLIMINÉS (EN TONNES) DE 2012 À 2016

	2012	2013	2014	2015	2016
Quantité	53 939	50 976	43 900	37 270	28 531

L'ÉLIMINATION DES RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, DE RÉNOVATION ET DE DÉMOLITION RÉSIDENTIELS ET D'ENCOMBRANTS A DIMINUÉ DE 47 % DEPUIS 2012.

OPTIMISATION DE LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Renouvellement des contrats de collecte et de transport des matières résiduelles et d'élimination des ordures ménagères (2015-2020)

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les compétences à l'égard de l'enlèvement, du transport et du dépôt des matières résiduelles résidentielles provenant des arrondissements relèvent du conseil municipal de la Ville de Montréal. Ce regroupement de compétences (planification intégrée des opérations d'enlèvement, de transport et de dépôt des matières résiduelles, coordination de la gestion des appels d'offres et octroi des contrats et adoption de la réglementation) a été rendu possible dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements et de l'optimisation de la gestion des services municipaux. Ainsi, le renouvellement d'un nombre important de contrats au 31 décembre 2015 a été l'occasion de réviser les spécifications du cahier des charges afin d'utiliser un devis normalisé pour tous les arrondissements, d'harmoniser les services dans l'ensemble du territoire et d'implanter la collecte de résidus alimentaires. Le lancement d'un seul appel d'offres pour la collecte et le transport des matières résiduelles et l'élimination des ordures ménagères a également permis de rationaliser les coûts en stimulant la compétitivité entre les entreprises et en générant des économies d'échelle.

Les objectifs suivants ont été réalisés en 2015 :

- Effectuer une refonte complète du cahier des charges des travaux recherchés par la Ville et l'agglomération afin d'utiliser un devis normalisé;
- Implanter graduellement la collecte des résidus alimentaires ou mélangés sur une période de 4 ans (2016-2019) et selon deux modes :
 - Substitution de la deuxième collecte d'ordures ménagères;
 - Ajout d'une nouvelle collecte.
- Renouveler les contrats de collecte et de transport de 10 arrondissements selon les échéances contractuelles pour une durée de 5 ans;
- Renouveler 26 contrats d'élimination sur 33 pour le 1^{er} décembre 2015 (13 arrondissements et 13 villes liées).

Règlement 16-049 sur les services de collecte

Dans le contexte de regroupement des compétences, le Règlement sur les services de collecte a été élaboré afin d'harmoniser les pratiques de collecte, tout en respectant les spécificités locales. Ce règlement, en vigueur depuis le 29 août 2016, vise exclusivement les opérations liées à la collecte et au transport des matières résiduelles. Il paramètre et définit notamment les variables suivantes :

- Les matières et les quantités acceptées selon les clientèles;
- Les contenants acceptés;
- Les heures de dépôt et de retrait des contenants;
- Les interdictions générales.

DONNÉES SOCIODÉMOGRAPHIQUES

Population et bâti

En 2016, l'agglomération de Montréal compte 1 997 706 habitants (une hausse de 2,7 % depuis 2012) répartis sur un territoire de 500 km², ce qui représente une densité de 3 995 habitants par kilomètre carré¹³.

L'agglomération compte plus de 870 000 ménages privés¹⁴ où vivent en moyenne 2,2 personnes. Par ailleurs, les personnes seules représentent 39,4 % des ménages avec un accroissement de 2,9 % depuis le recensement de 2011¹⁵.

L'agglomération de Montréal compte une majorité de locataires, qui représente 61 % des logements privés¹⁶.

Le bâti¹⁷ se caractérise par une prédominance d'immeubles de 8 logements ou moins, qui comprennent 76 % de résidences unifamiliales et de duplex.

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR TYPE D'IMMEUBLE

Type d'immeuble	Logements	%
Résidentiel 8 logements et moins	602 413	64
Résidentiel 9 logements et plus	337 441	36
Total	939 854	100

TYPES D'HABITATION (EN NOMBRE D'UNITÉS)

Type d'habitation	Nombre d'unités	%
Unifamiliale	155 243	51
Duplex	75 201	25
Triplex	31 160	10
Autre*	41 831	14
Total	303 435	100

*immeubles de 4 à 8 logements et immeubles de 9 logements et plus

13 Selon le décret de population 1125-2015.

14 Selon Statistique Canada, un ménage privé est une personne ou un groupe de personnes (autres que des résidents temporaires ou étrangers) qui occupe un logement privé et qui n'a pas de domicile habituel à l'extérieur du Canada.

15 Population et démographie, Montréal en statistiques, Service du développement économique, 5 mai 2017.

16 Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages, 2011.

17 La répartition des immeubles à logements est extraite du rôle foncier de l'agglomération, actualisé en avril 2017, par le Service des technologies de l'information.



TABLEAUX SYNTHÈSES

GÉNÉRATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES EN 2016

	Quantité (en tonnes)
AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL	925 092
ARRONDISSEMENTS DE LA VILLE DE MONTRÉAL	796 271
Ahuntsic-Cartierville	60 907
Anjou	17 520
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	73 236
Lachine	20 145
LaSalle	55 807
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	9 948
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	56 468
Montréal-Nord	35 418
Outremont	11 738
Pierrefonds-Roxboro	31 223
Plateau Mont-Royal (Le)	46 193
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	60 238
Rosemont–La Petite-Patrie	71 265
Saint-Laurent	39 478
Saint-Léonard	32 855
Sud-Ouest (Le)	31 676
Verdun	28 062
Ville-Marie	39 300
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	74 794
VILLES LIÉES	128 821
Baie-d'Urfé	2 685
Beaconsfield	12 548
Côte-Saint-Luc	15 342
Dollard-Des Ormeaux	24 156
Dorval	11 082
Hampstead	3 303
Kirkland	11 626
L'Île-Dorval*	
Montréal-Est	2 416
Montréal-Ouest	2 476
Mont-Royal	11 907
Pointe-Claire	17 059
Sainte-Anne-de-Bellevue	2 573
Senneville	639
Westmount	11 010

* Incline dans Dorval

PRODUCTION INDIVIDUELLE EN 2016

	ÉLIMINATION	RÉCUPÉRATION	
	Ordures ménagères (en kg/personne/an)	Matières recyclables (en kg/personne/an)	Matières organiques (en kg/personne/an)
AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL	249	83	36
ARRONDISSEMENTS DE LA VILLE DE MONTRÉAL			
Ahuntsic-Cartierville	250	71	28
Anjou	265	66	14
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	237	74	21
Lachine	285	82	32
LaSalle	238	87	15
L'Île Bizard–Sainte-Geneviève	291	98	67
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	261	84	20
Montréal-Nord	255	73	19
Outremont	228	93	51
Pierrefonds-Roxboro	267	82	33
Plateau Mont-Royal (Le)	294	91	9
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	237	84	52
Rosemont–La Petite-Patrie	228	95	39
Saint-Laurent	207	70	42
Saint-Léonard	262	69	18
Sud-Ouest (Le)	256	87	26
Verdun	229	100	21
Ville-Marie	271	103	4
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	266	60	21
VILLES LIÉES			
Baie-d'Urfé	370	109	132
Beaconsfield	181	120	205
Côte-Saint-Luc	235	70	52
Dollard-Des Ormeaux	267	79	75
Dorval	231	104	80
Hampstead	227	94	50
Kirkland	200	109	134
L'Île-Dorval*			
Montréal-Est	430	84	25
Montréal-Ouest	249	93	86
Mont-Royal	245	108	150
Pointe-Claire	193	120	141
Sainte-Anne-de-Bellevue	261	118	80
Senneville	234	143	251
Westmount	238	100	113

* Incline dans Dorval

RÉCUPÉRATION DES MATIÈRES RECYCLABLES EN 2016*

	Quantité (en tonnes)	Taux de récupération (%)	Ratio de récupération (kg/personne/an)
AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL	165 324	60 %	83
ARRONDISSEMENTS DE LA VILLE DE MONTRÉAL	141 438		
Ahuntsic-Cartierville	9 626	55 %	71
Anjou	2 929	52 %	66
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	12 781	58 %	74
Lachine	3 669	56 %	82
LaSalle	6 899	62 %	87
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	1 879	60 %	98
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	11 668	59 %	84
Montréal-Nord	6 526	56 %	73
Outremont	2 329	65 %	93
Pierrefonds-Roxboro	5 926	58 %	82
Plateau Mont-Royal (Le)	9 587	58 %	91
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	9 432	62 %	84
Rosemont–La Petite-Patrie	13 516	66 %	95
Saint-Laurent	7 093	60 %	70
Saint-Léonard	5 665	54 %	69
Sud-Ouest (Le)	6 817	61 %	87
Verdun	7 042	67 %	100
Ville-Marie	9 157	64 %	103
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	8 901	49 %	60
VILLES LIÉES	23 886		
Baie-d'Urfé	424	57 %	109
Beaconsfield	2 385	78 %	120
Côte-Saint-Luc	2 377	57 %	70
Dollard-Des Ormeaux	4 017	57 %	79
Dorval	2 026	68 %	104
Hampstead	682	66 %	94
Kirkland	2 312	73 %	109
L'Île-Dorval**			
Montréal-Est	323	45 %	84
Montréal-Ouest	484	63 %	93
Mont-Royal	2 249	67 %	108
Pointe-Claire	3 819	76 %	120
Sainte-Anne-de-Bellevue	587	68 %	118
Senneville	133	76 %	143
Westmount	2 069	66 %	100

* L'objectif de récupération de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles est de 70 %

** Incline dans Dorval

RÉCUPÉRATION DES MATIÈRES ORGANIQUES EN 2016*

	Quantité (en tonnes)	Taux de récupération (%)	Ratio de récupération (kg/personne/an)
AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL	71 125	20 %	36
ARRONDISSEMENTS DE LA VILLE DE MONTRÉAL	45 116		
Ahuntsic-Cartierville	3 840	16 %	28
Anjou	608	8 %	14
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	3 610	13 %	21
Lachine	1 436	16 %	32
LaSalle	1 228	10 %	15
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	1 281	28 %	67
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	2 765	12 %	20
Montréal-Nord	1 725	11 %	19
Outremont	1 289	28 %	51
Pierrefonds-Roxboro	2 379	17 %	33
Plateau Mont-Royal (Le)	965	5 %	9
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	5 852	27 %	52
Rosemont–La Petite-Patrie	5 498	22 %	39
Saint-Laurent	4 235	26 %	42
Saint-Léonard	1 483	11 %	18
Sud-Ouest (Le)	2 011	15 %	26
Verdun	1 495	14 %	21
Ville-Marie	339	2 %	4
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	3 078	12 %	21
VILLES LIÉES	26 009		
Baie-d'Urfé	513	38%	132
Beaconsfield	4 052	66%	205
Côte-Saint-Luc	1 746	27%	52
Dollard-Des Ormeaux	3 813	33%	75
Dorval	1 546	37%	80
Hampstead	361	27%	50
Kirkland	2 852	53%	134
L'Île-Dorval**			
Montréal-Est	95	9%	25
Montréal-Ouest	450	37%	86
Mont-Royal	3 126	51%	150
Pointe-Claire	4 483	55%	141
Sainte-Anne-de-Bellevue	400	34%	80
Senneville	234	65%	251
Westmount	2 337	45%	113

* L'objectif de récupération de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles est de 60 %

** Incline dans Dorval

RÉCUPÉRATION DES RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, DE RÉNOVATION ET DE DÉMOLITION RÉSIDENTIELS ET DES ENCOMBRANTS EN 2016*

	Écocentres et cours de voirie (en tonnes)	Taux de récupération (%)
AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL	156 574	69 %
ARRONDISSEMENTS DE LA VILLE DE MONTRÉAL	140 185	
Ahuntsic-Cartierville	11 509	73 %
Anjou	1 955	62 %
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	13 353	71 %
Lachine	1 991	61 %
LaSalle	22 193	75 %
L'Île-Bizard–Sainte-Genève	853	51 %
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	5 384	63 %
Montréal-Nord	3 553	57 %
Outremont	1 450	51 %
Pierrefonds-Roxboro	3 372	66 %
Plateau Mont-Royal (Le)	4 282	60 %
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	15 141	75 %
Rosemont–La Petite-Patrie	16 050	73 %
Saint-Laurent	5 644	64 %
Saint-Léonard	3 482	58 %
Sud-Ouest (Le)	2 675	60 %
Verdun	2 942	63 %
Ville-Marie	4 110	53 %
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	20 247	78 %
VILLES LIÉES	16 390	
Baie-d'Urfé	245	60 %
Beaconsfield	1 488	54 %
Côte-Saint-Luc	2 251	58 %
Dollard-Des Ormeaux	2 550	68 %
Dorval	2 457	74 %
Hampstead	521	71 %
Kirkland	1 543	61 %
L'Île-Dorval**		
Montréal-Est	212	44 %
Montréal-Ouest	236	68 %
Mont-Royal	1 100	60 %
Pointe-Claire	2 250	77 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	206	53 %
Senneville	39	55 %
Westmount	1 291	62 %

* L'objectif de récupération de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles est de 70 %

** Incluse dans Dorval

RÉCUPÉRATION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX EN 2016

	Quantité (en tonnes)	Taux de récupération (%)
AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL	3 441	62 %
ARRONDISSEMENTS DE LA VILLE DE MONTRÉAL	3 007	
Ahuntsic-Cartierville	264	64 %
Anjou	53	51 %
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	296	63 %
Lachine	48	47 %
LaSalle	335	80 %
L'Île-Bizard–Sainte-Genève	29	55 %
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	146	48 %
Montréal-Nord	97	50 %
Outremont	28	53 %
Pierrefonds-Roxboro	107	56 %
Plateau Mont-Royal (Le)	108	45 %
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	301	73 %
Rosemont–La Petite-Patrie	395	74 %
Saint-Laurent	129	59 %
Saint-Léonard	92	50 %
Sud-Ouest (Le)	78	48 %
Verdun	73	51 %
Ville-Marie	91	47 %
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	339	67 %
VILLES LIÉES	434	
Baie-d'Urfé	12	66 %
Beaconsfield	60	80 %
Côte-Saint-Luc	45	57 %
Dollard-Des Ormeaux	87	60 %
Dorval	37	66 %
Hampstead	13	65 %
Kirkland	27	60 %
L'Île-Dorval**		
Montréal-Est	4	39 %
Montréal-Ouest	8	60 %
Mont-Royal	30	57 %
Pointe-Claire	68	72 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	8	59 %
Senneville	2	65 %
Westmount	32	60 %

* Incline dans Dorval

ÉLIMINATION DES ORDURES MÉNAGÈRES, DES RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, DE RÉNOVATION, DE DÉMOLITION RÉSIDENTIELS ET DES ENCOMBRANTS EN 2016

	ORDURES MÉNAGÈRES		RÉSIDUS CRD RÉSIDENTIELS ET ENCOMBRANTS
	Quantité (en tonnes)	Ratio d'élimination (kg/personne/an)	Écocentres et cours de voirie (en tonnes)
AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL	498 155	249	28 531
ARRONDISSEMENTS DE LA VILLE DE MONTRÉAL	440 587		24 391
Ahuntsic-Cartierville	34 109	250	1 426
Anjou	11 790	265	178
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	41 041	237	1 949
Lachine	12 835	285	162
LaSalle	18 963	238	5 924
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	5 561	291	345
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	36 384	261	19
Montréal-Nord	22 720	255	769
Outremont	5 719	228	921
Pierrefonds-Roxboro	19 337	267	102
Plateau Mont-Royal (Le)	30 960	294	258
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	26 463	237	2 805
Rosemont–La Petite-Patrie	32 438	228	3 182
Saint-Laurent	20 998	207	1 314
Saint-Léonard	21 463	262	652
Sud-Ouest (Le)	19 973	256	98
Verdun	16 122	229	382
Ville-Marie	24 069	271	1 535
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	39 642	266	2 366
VILLES LIÉES	57 567		4 140
Baie-d'Urfé	1 443	370	41
Beaconsfield	3 591	181	944
Côte-Saint-Luc	7 962	235	921
Dollard-Des Ormeaux	13 535	267	48
Dorval	4 498	231	499
Hampstead	1 654	227	71
Kirkland	4 254	200	610
L'Île-Dorval**			
Montréal-Est	1 652	430	129
Montréal-Ouest	1 297	249	0
Mont-Royal	5 107	245	296
Pointe-Claire	6 157	193	136
Sainte-Anne-de-Bellevue	1 302	261	70
Senneville	217	234	14
Westmount	4 898	238	363

* Incluse dans Dorval

POPULATION EN 2016

AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL	1 997 706
ARRONDISSEMENTS DE LA VILLE DE MONTRÉAL	1 753 034
Ahuntsic-Cartierville	136 461
Anjou	44 567
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	172 961
Lachine	45 003
LaSalle	79 651
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	19 123
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	139 612
Montréal-Nord	89 145
Outremont	25 043
Pierrefonds-Roxboro	72 399
Plateau Mont-Royal (Le)	105 139
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	111 617
Rosemont–La Petite-Patrie	142 578
Saint-Laurent	101 530
Saint-Léonard	81 777
Sud-Ouest (Le)	78 027
Verdun	70 527
Ville-Marie	88 799
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	149 075
VILLES LIÉES	244 672
Baie-d'Urfé	3 900
Beaconsfield	19 801
Côte-Saint-Luc	33 847
Dollard-Des Ormeaux	50 789
Dorval	19 426
Hampstead	7 279
Kirkland	21 270
L'Île-Dorval	5
Montréal-Est	3 846
Montréal-Ouest	5 212
Mont-Royal	20 869
Pointe-Claire	31 898
Sainte-Anne-de-Bellevue	4 980
Senneville	929
Westmount	20 621

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR TYPE D'IMMEUBLE EN 2016*

	8 et –	%	9 et +	%
AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL	602 413	64 %	337 441	36 %
ARRONDISSEMENTS DE LA VILLE DE MONTRÉAL	538 759	64 %	306 531	36 %
Ahuntsic-Cartierville	41 700	8 %	20 799	7 %
Anjou	12 291	2 %	7 188	2 %
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	30 446	6 %	53 138	17 %
Lachine	14 921	3 %	6 861	2 %
LaSalle	28 768	5 %	7 959	3 %
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	6 076	1 %	816	0 %
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	54 426	10 %	16 835	5 %
Montréal-Nord	28 186	5 %	8 438	3 %
Outremont	6 077	1 %	3 746	1 %
Pierrefonds-Roxboro	18 576	3 %	7 726	3 %
Plateau Mont-Royal (Le)	38 549	7 %	26 721	9 %
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	35 229	7 %	7 733	3 %
Rosemont–La Petite-Patrie	56 195	10 %	21 925	7 %
Saint-Laurent	19 071	4 %	21 105	7 %
Saint-Léonard	26 733	5 %	5 212	2 %
Sud-Ouest (Le)	25 695	5 %	17 232	6 %
Verdun	22 959	4 %	13 600	4 %
Ville-Marie	17 753	3 %	44 766	15 %
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	55 108	10 %	14 731	5 %
VILLES LIÉES	63 654	67 %	30 910	33 %
Baie-d'Urfé	1 326	2 %	46	< 1 %
Beaconsfield	6 274	10 %	640	2 %
Côte-Saint-Luc	5 465	9 %	9 026	29 %
Dollard-Des Ormeaux	13 003	20 %	4 579	15 %
Dorval	4 892	8 %	4 105	13 %
Hampstead	2 009	3 %	658	2 %
Kirkland	6 339	10 %	463	1 %
L'Île-Dorval	0	0 %	0	0 %
Montréal-Est	1 594	3 %	248	1 %
Montréal-Ouest	1 870	3 %	101	< 1 %
Mont-Royal	5 156	8 %	2 782	9 %
Pointe-Claire	8 955	14 %	3 602	12 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	1 765	3 %	367	1 %
Senneville	363	1 %	0	0 %
Westmount	4 643	7 %	4 293	14 %

*Les données résidentielles sont extraites du rôle foncier actualisé en avril 2017, Ville de Montréal.

TYPES D'HABITATION EN 2016

	Unifam.	%	Duplex	%	Triplex	%	Autre	%
AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL	155 243	51%	75 201	25%	31 160	10%	41 831	14%
ARRONDISSEMENTS DE LA VILLE DE MONTRÉAL	102 716	42 %	72 841	29 %	30 924	13 %	40 763	16 %
Ahuntsic-Cartierville	8 021	8 %	6 996	10 %	3 481	11 %	1 790	4 %
Anjou	2 934	3 %	2 453	3 %	210	1 %	527	1 %
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 249	6 %	8 620	12 %	429	1 %	2 466	6 %
Lachine	4 307	4 %	1 940	3 %	463	1 %	1 032	3 %
LaSalle	3 229	3 %	6 839	9 %	1 005	3 %	1 220	3 %
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	4 816	5 %	189	<1 %	67	<1 %	154	<1 %
Mercier–Hochelega-Maisonneuve	5 638	5 %	7 345	10 %	3 937	13 %	3 965	10 %
Montréal-Nord	4 336	4 %	4 561	6 %	804	3 %	2 016	5 %
Outremont	1 886	2 %	559	1 %	740	2 %	288	1 %
Pierrefonds-Roxboro	15 799	15 %	454	1 %	47	<1 %	395	1 %
Plateau Mont-Royal (Le)	1 686	2 %	2 879	4 %	3 877	13 %	4 894	12 %
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	19 944	19 %	1 806	2 %	570	2 %	1 380	3 %
Rosemont–La Petite-Patrie	2 759	3 %	6 793	9 %	5 445	18 %	5 082	12 %
Saint-Laurent	8 503	8 %	2 595	4 %	442	1 %	929	2 %
Saint-Léonard	2 755	3 %	3 852	5 %	1 645	5 %	1 844	5 %
Sud-Ouest (Le)	2 461	2 %	3 591	5 %	1 645	5 %	2 563	6 %
Verdun	2 556	2 %	2 052	3 %	1 037	3 %	2 890	7 %
Ville-Marie	1 321	1 %	806	1 %	1 274	4 %	3 042	7 %
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	3 516	3 %	8 511	12 %	3 806	12 %	4 286	11 %
VILLES LIÉES	52 527	93 %	2 360	4 %	236	<1%	1 068	2 %
Baie-d'Urfé	1 289	2 %	1	<1 %	0	0 %	2	<1 %
Beaconsfield	6 085	12 %	4	<1 %	0	0 %	14	1 %
Côte-Saint-Luc	3 541	7 %	527	22 %	1	<1 %	109	10 %
Dollard-Des Ormeaux	10 972	21 %	88	4 %	0	0 %	148	14 %
Dorval	4 255	8 %	171	7 %	10	4 %	152	14 %
Hampstead	1 479	3 %	244	10 %	0	0 %	22	2 %
Kirkland	6 124	12 %	3	<1 %	0	0 %	5	<1 %
L'Île-Dorval	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %
Montréal-Est	487	<1%	184	8 %	69	29 %	90	8 %
Montréal-Ouest	1 208	2 %	246	10 %	0	0 %	31	3 %
Mont-Royal	3 958	8 %	360	15 %	28	12 %	108	10 %
Pointe-Claire	8 411	16 %	106	4 %	16	7 %	98	9 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	887	2 %	141	6 %	43	18 %	102	10 %
Senneville	328	<1%	5	<1 %	1	<1 %	1	<1 %
Westmount	3 503	7 %	280	12 %	68	29 %	186	17 %



MÉTHODOLOGIE

CARACTÉRISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE L'AGGLOMÉRATION

La caractérisation des matières résiduelles¹⁸ vise à évaluer la quantité et la composition des matières déposées en bordure de rue par les résidents lors des différents types de collecte (matières recyclables, matières organiques et ordures ménagères).

Elles excluent les matières qui sont apportées par les citoyens dans les divers lieux de dépôt non municipaux (points de collecte des contenants consignés, écocentres, cours de voirie municipales) et celles ramassées lors de collectes spéciales et itinérantes.

Ces matières ne correspondent donc pas à toutes les matières résiduelles générées par les citoyens.

¹⁸ Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel au Québec, 2006-2007, RECYC-QUÉBEC et Éco-Entreprises Québec, en collaboration avec Dessau-Soprin et NI Environnement, 2007.

QUANTITÉS RÉCUPÉRÉES EN AMONT

La méthodologie établie par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour calculer les taux de récupération prend en compte le total des matières résiduelles générées par les citoyens de l'agglomération en additionnant les quantités collectées par les services municipaux et celles récupérées en amont par les citoyens (p. ex. : contenants consignés, compostage domestique, herbicyclage)¹⁹.

Elle tient compte aussi du potentiel valorisable, c'est-à-dire le pourcentage de matières résiduelles qu'il est possible de récupérer afin de les mettre en valeur par rapport à la quantité totale de matières résiduelles générées.

Dans ce document, les taux de récupération ont été calculés en tenant compte d'un potentiel valorisable de 92,5 %, tel qu'il a été établi par la CMM et RECYC-QUÉBEC.

QUANTITÉS RÉCUPÉRÉES EN AMONT

Matières recyclables :

5,9 kg/personne (y compris les contenants à remplissage unique)

Matières organiques :

1,7 kg/personne (herbicyclage et compostage domestique)

Encombrants :

31,9 kg/personne (apport volontaire)

RDD :

0,9 kg/personne (responsabilité élargie des producteurs, réglementaire ou volontaire)

¹⁹ Tableau de bord du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles, Communauté métropolitaine de Montréal, <http://tbpmgmr.cmm.qc.ca>.

LEXIQUE

Biométhanisation :

Procédé de traitement des matières organiques par fermentation en l'absence d'oxygène. Le processus de dégradation biologique s'effectue dans un ou des digesteurs anaérobies. Il en résulte un digestat, une fraction plus ou moins liquide, et du biogaz. Le digestat est composté et le biogaz, valorisé.

Collecte sélective :

Mode de récupération qui permet de ramasser des matières recyclables (verre, plastique, métal, papier, carton) pour en favoriser la mise en valeur. La collecte sélective se fait par apport volontaire à un point de dépôt ou de porte en porte.

Compostage :

Procédé de digestion biologique qui consiste à utiliser l'action de micro-organismes aérobies pour décomposer sous contrôle et de façon accélérée les matières organiques, en vue d'obtenir un amendement organique, stable, hygiénique et riche en humus, que l'on appelle « compost ».

Écocentre :

Lieu de dépôt et de récupération, par apport volontaire, d'objets encombrants, de résidus domestiques dangereux, d'articles pour le réemploi, de résidus de construction, de démolition et de rénovation d'origine résidentielle, de matériaux secs et de résidus verts.

Élimination :

Toute opération visant le dépôt ou le rejet définitif de matières résiduelles dans l'environnement, notamment la mise en décharge, le stockage ou l'incinération, y compris les opérations de traitement ou de transfert de matières résiduelles effectuées en vue de leur élimination.

Encombrant :

Meuble ou électroménager d'origine résidentielle.

Enfouissement :

Élimination des ordures ménagères en les compactant par couches et en les recouvrant dans un milieu limitant les risques de contamination.

Génération :

Quantité totale de matières résiduelles produites (recyclables, organiques, résidus de construction, de démolition et de rénovation d'origine résidentielle, encombrants, résidus domestiques dangereux, textiles, produits électroniques et ordures ménagères).

Gestion des matières résiduelles :

Action d'établir, par la municipalité, les modes de fonctionnement pour la récupération et la mise en valeur des matières résiduelles.

Herbicyclage :

Recyclage du gazon consistant à laisser les rognures sur la pelouse après la tonte.

Lieu d'enfouissement technique :

Lieu de dépôt définitif où l'on décharge, compacte et recouvre les matières résiduelles dans des cellules aménagées et exploitées afin de réduire au maximum et de contrôler la contamination par le lixiviat, les odeurs et les biogaz.

Matériaux secs :

Résidus d'excavation et de travaux de réfection (terre, gravier, béton, asphalte, pierre, etc.).

Matières organiques :

Ensemble de tous les résidus alimentaires (provenant de la préparation et de la consommation des aliments) et résidus verts (provenant des activités de jardinage, d'horticulture, d'aménagement, de désherbage et d'autres activités connexes) générés par les secteurs résidentiel, industriel, commercial et institutionnel qui peuvent être mis en valeur par le compostage.

Matières recyclables :

Matières résiduelles qui peuvent être mises en valeur par la voie du recyclage en étant réintroduites dans un cycle de production. À Montréal, les matières recyclables actuellement acceptées sont le papier, le carton et les contenants de verre, de métal, de plastique (rigide et souple), à l'exception du plastique n° 6 (p. ex. : assiettes et verres en styromousse, boîtiers de disque compact).

Matière résiduelle :

Matière ou objet périmés, rebutés ou autrement rejetés, qui sont mis en valeur ou éliminés.

Mise en valeur :

Transformation ou utilisation de produits issus de matières résiduelles.

Ordures ménagères :

Matières résiduelles produites par les citoyens en secteur résidentiel.

Production individuelle :

Quantité de matières résiduelles (matières recyclables, matières organiques et ordures ménagères) collectées de porte en porte, répartie par année et par personne.

Produit électronique :

Appareil issu des technologies de l'information et de la communication.

Récupération :

Ensemble des activités de collecte et de conditionnement des matières résiduelles permettant leur mise en valeur.

Recyclage :

Utilisation d'une matière résiduelle en remplacement d'une matière vierge dans un procédé industriel ou réintroduction de la matière organique dans le cycle de production biologique.

Réduction à la source :

Action permettant d'éviter de générer des matières résiduelles lors de la fabrication, de la distribution et de l'utilisation d'un produit.

Réemploi ou réutilisation :

Utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans modification importante de son apparence ou de ses propriétés.

Résidu domestique dangereux :

Résidu, généré par une activité purement domestique, qui a les propriétés d'une matière dangereuse (lixivable, inflammable, toxique, corrosive, explosive, comburante ou réactive) ou qui est contaminé par une telle matière, qu'il soit sous forme solide, liquide ou gazeuse.

Résidu de construction, de démolition et de rénovation résidentiel :

Résidu provenant des activités de la construction, de la rénovation ou de la démolition (bois, plâtre, métal, brique, etc.).

Taux de récupération :

Rapport entre la quantité de matières résiduelles valorisées et la quantité de matières résiduelles pouvant être mises en valeur²⁰.

Valorisation :

Toute opération visant par le réemploi, le recyclage, le traitement biologique, dont le compostage et la biométhanisation, l'épandage sur le sol, la régénération ou par toute autre action qui ne constitue pas de l'élimination, à obtenir à partir des matières résiduelles des éléments ou des produits utiles ou de l'énergie.

²⁰ Tableau de bord du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles, Communauté métropolitaine de Montréal, <http://tbpmgmr.cmm.qc.ca>.

